

“STICHTING GEHEIM LEGER - (1940-1945) - FONDATION ARMEE SECRETE”

Stichting van Openbaar Nut - Fondation d'Utilité Publique.
K.B. van 19/02/2002 – Staatsblad van 18/07/2002 - A.R. du 19/02/2002 – Moniteur du 18/07/2002.
Sociale Zetel: Kwartier Koningin Elisabeth – Blok METEO- Eversestraat, 1 – 1140 BRUSSEL – FAX: 02/ 701.61.28
Siège Social: Quartier Reine Elisabeth – Bloc METEO – Rue d'Evere, 1 – 1140 BRUXELLES – FAX: 02/ 701.61.28.

Correspondentieadres / Adresse de Correspondance

**Stichting GEHEIM LEGER 1940-1945 – Kwartier Koningin Elisabeth – Blok Meteo-
Eversestraat, 1140 EVERE. (C/O F. Alderweireldt -Zaakvoerder)**

e-mail frans.alderweireldt@sgl-fas.be

Tel/Fax: 02/ 763.39.60

Website: www.sgl-fas.be

Banque/Bank: 310-1246130-57

GL News Letter A.S.

Nr. 1/2009 (F)

MARS 2009

Aux Destinataires du “NEWS LETTER A.S.”

1. Meilleurs Vœux pour 2009.

Mieux vaut tard que jamais !

A vous tous une bonne et heureuse année !

2. Prix Fondation Armée Secrète 2009.

Les œuvres ci-après ont été reçues (en double exemplaire) pour participation au « Prix Fondation Armée Secrète 2009 »:

- a. **“La guerre secrète” des espions belges 1940-1945** par Mr. Emmanuel DEBRUYNE
- b. **«Semper fidelis”– Geschiedenis van de executieorden Rieme en Oostakker** » door Dhr. T. DE CRAENE.
- c. **“Wit en Zwart”- Verzet en Collaboratie in een Vlaams dorp**” door Dhr. Roger RUTTEN.
- d. **“Oorlogsherinneringen 1940-1945”** door Dhr. René STULENS.
- e. **“Verzwegen Schuld” –Finale overzicht en analyse, met nieuwe onthullingen – Het “drama” Irma Laplasse.** Door Jean-Marie PYLYSER.

Tous ces envois satisfont aux conditions de participation au concours et sont dès maintenant en lecture et appréciation par le jury. Après analyse et délibération du jury, le Lauréat sera proclamé le vendredi 30 octobre à 1500 Hr dans les salons du Club Prince Albert. Rue des Petits Carmes 20 à 1000 BRUXELLES (.Ancien Mess des Officiers des Grenadiers).

Les auteurs des travaux introduits sont invités (avec une personne de leur choix) ,à un repas spécial à la salle Rotonde. Ils sont attendus au Club à 1200Hr au plus tard. Une séance académique suivra, dont le programma provisoire est le suivant :

- Après le repas des auteurs, des membres du Conseil d'Administration et du Jury
- **de 1400 à 1445 Hr** arrivée des autres invités dans la salle Madou
- Arrivée des V.I.P.
- 1500Hr mot de bienvenue (F & N) par le Président de la Fondation Armée Secrète 1940-1945.
- Présentation et appréciation des œuvres proposées par des membres du jury.
- Proclamation du Lauréat et remise du Prix par le Président.
Ensuite Réception pour tous les présents.
Fin prévue vers 1700 Hr.

Pendant la séance académique et la réception un accompagnement musical sera exécuté par la Musique Royale des Guides.

N.B. Tous les anciens membres de l'Armée Secrète 1940-1945 et les sympathisants affiliés sont cordialement invités à la proclamation à partir de 1400 Hr à la salle Madou du Club Prince Albert.

Toute participation devra être annoncée au Secrétariat de la *Fondation Armée Secrète 1940-1945, Quartier Reine Elisabeth .Rue d'Evere à 1140 EVERE. **au plus tard le 01octobre** par écrit ou par E.mail à frans.alderweireldt@sgl-fas.be
Nous vous attendons et espérons nombreux !*

9. Site Web amélioré. www.sgl-fas.be

Récemment amélioré le site web propose certaines adresses et tuyaux à utiliser pour rechercher des informations.

A l'avenir il contiendra de plus en plus d'informations récentes concernant les cérémonies et événements nationaux et locaux.

Il est demandé aux fraternelles qui subsistent de nous informer en temps voulu par e-mail, (minimum un mois avant)

Consultez aussi régulièrement : www.nefos-funac.be

4. I.N.I.G. Aide aux Associations Patriotiques et Vétérans en difficulté.

Le Conseil Supérieur des invalides de GUERRE, Combattants et Victimes de guerre soutient unanimement une (proposition de) Loi, visant à créer un secrétariat au bénéfice des associations patriotiques.

Ce secrétariat à charge du budget de l'I.N.I.G. aurait pour mission d'appuyer les Associations Patriotiques (en matière de frais postaux, archives et salles de réunion).

5. Rapport d'activité 2008 de la Fondation Armée Secrète 1940-1945.

(nombre de...)

Réunions de Gestion courante : 8

Réunions du Conseil d'Administration: 4

Participation aux réunions du F.U.N.A.C. :6

Participations au Conseil Supérieur : 4

Participation au Comité d'Action de la Résistance. C.A.R) : 3

Présences aux cérémonies nationales et locales: 8

Contacts avec le nouveau Directeur du Musée de l'Armée (M.R.A.) : 2

Rédaction et diffusion du NEWS LETTER A.S. /2

Réponses aux multiples correspondances et e-mails.

6. Remerciements pour Dons en 2008.

La Fondation Armée Secrète 1940-1945 remercie vivement les Fraternelles qui ont fait un don généreux à l'occasion de leur dissolution.

- JAGUAR à Waterloo

- Le Vanneau à Lessines

Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que conformément à l'Article 3 des statuts, le mandat d'Administrateur est bénévole et que seuls les frais réels engagés dans le cadre de ce mandat peuvent faire l'objet d'un remboursement.

En raison de l'absence de cotisation et de subsides, la seule source de rentrée provient de dons et de nos placements, (dont l'évolution actuelle est plutôt négative).. Le fonctionnement et la poursuite des activités de la Fondation, avec attribution de Prix littéraire ou d'encouragement dépend donc principalement des dons généreux !

7. Dénomination de nouvelles fraternelles.

A certains endroits de nouvelles fraternelles se constituent !

Louable initiative mais qui pose parfois des problèmes de choix du **nom**. Comme l'U.R.F.A.S. a été dissoute en 2002, ces nouvelles associations ne peuvent en aucun

cas se prévaloir d'une appartenance à l'Union Royale des Fraternelles de l'Armée Secrète, ni de la mention « Royale »

L'usage de cette mention honorifique est soumise à des conditions strictes et précises telles qu':exister depuis au moins 50 ans et être en possession d'une attestation délivrée par le service du protocole du Palais Royal et remise par le Gouverneur de Province. Toute nouvelle Fraternelle qui prétendrait à l'usage de ce titre en lieu et place d'une fraternelle dissoute qu'elle remplace, doit au préalable obtenir l'assentiment de cette dernière acté au Procès verbal de dissolution.

Toute dissolution doit être réalisée conformément à la législation en vigueur et toute reprise implique la transmission de l'attestation "Royale" et du Drapeau à la nouvelle association. La désignation du Président doit se faire démocratiquement par élection. Il est aussi patent que certaines nouvelles associations racolent des membres parmi les organismes existant et se présentent comme "Royale" ou dépendant de l'U.R.F.A.S. Pour le badge triangulaire, avec Lion de l'A.S., il n'y a pas de droit de propriété, et cet insigne peut être utilisé (par exemple sur des imprimés) pour autant que l'association compte des membres ou des sympathisants de l'Armée Secrète

Il est à remarquer que ce badge était à l'origine celui de la Brigade Belge en Angleterre, dite Bde Piron, et qu'il fut parachuté de Grande Bretagne à l'Armée Secrète pour être porté sur le brassard.

Il appartient aux Zones ou aux Fraternelles de sévir en cas de non respect des règles en la matière. La Fondation Armée Secrète ne dispose plus de cette compétence.

8. Décès de Monsieur FOUBERT.

L'administrateur National Hre Vincent FOUBERT de Sint Niklaas (°29/11/1920) qui participa activement à la gestion de l'U.R.F.A.S. est décédé le 30/01/2009. Monsieur Foubert était échevin Hre de la ville de Sint Niklaas ainsi que Président (Hre) de plusieurs Associations Patriotiques.

Il était titulaire de nombreuses distinctions honorifiques dont la Croix d'Or du Mérite de la République de POLOGNE.

Il était père de 12 enfants !

9. Buste du Professeur Colonel Edouard FRANCKX inauguré le 18 mars 2009 à l'Ecole Royale Militaire.

Le Professeur Edouard FRANCKX qui fut Président National de l'U.R.F.A.S. de 1969 à 1989 est honoré le 18 mars 2009. Né le 26 juillet 1907, il entre à 13 ans à l'école des pupilles à AALST. A l'Ecole Militaire il est de la 85 Promotion AG (Artillerie Génie) et est nommé sous-lieutenant à 21 ans à peine.

Avant la deuxième guerre il est en service au génie et service des transmissions et ensuite à l'Administration Générale Civile et devient dès 1936 répétiteur en chimie à l'Ecole Royale Militaire.

Durant la campagne des 18 jours il est honoré de la Croix de Guerre.

Prisonnier le 28 mai 1940, il est libéré le 01 octobre pour participer à l'Administration des travaux publics à la reconstruction de l'infrastructure du Pays.

Dès novembre 1940 il entre en contact avec le Commandant Claser, fondateur de la Légion Belge, future Armée Secrète.

Jusqu'à son arrestation le 15 mars 1943, il commande les deux Flandres.

A Breendonck où il séjourne six mois il subira plusieurs interrogatoires à la chambre de torture et restera enfermé 85 jours dans une cellule où il ne peut se tenir que debout. Il n'a trahi aucun de ses collaborateurs et est déporté vers les camps de concentration d'Esterwegen, Burgermoor, Konsheim, et Dachau.

Libéré le 15 mai 1945 et rentré en Belgique, il est dès la réouverture désigné pour l'Ecole Royale Militaire en qualité de membre du corps professoral.

En raison de ses mérites patriotiques, il devient Président National de l'Union (Royale) des Fraternelles de l'Armée Secrète et de l'Association des Anciens de Breendonck.

Il était honoré de nombreuses distinctions nationales, dont la Croix de grand Officier de l'Ordre de Leopold qui lui fut remise par le Roi BAUDUIN en personne..

C'est un grand honneur pour l'Armée Secrète que le buste du Professeur Colonel Edouard Franckx, cofondateur et ancien Président de l'Armée Secrète, constitue un hommage permanent et un exemple pour les futurs officiers de l'Ecole Royale Militaire.

10. Protocole pour cérémonies Militaires et Patriotiques.

Le F.U.N.A.C. communique que le règlement militaire **I.F.114** est actuellement le seul en vigueur.. Le protocole du Ministère de l'Intérieur a été demandé par le F.U.N.A.C. en vue de l'élaboration éventuelle d'un règlement applicable aux cérémonies civiles.

11. Suppression de la Redevance Radio T.V. en Région Wallone en faveur des veuves de Guerre 40-45.

Le Parlement Wallon a approuvé à l'unanimité le projet de décret introduit par Mme le Député Chantal Bertouille ,en vue de la suppression de la redevance radio T.V. en faveur des veuves de la guerre 1940-1945.

Ce décret entre en vigueur le 01 janvier 2009 et est paru au Moniteur à la date du 16 décembre 2008. Seules les personnes qui étaient déjà veuves d'invalides de guerre 1940-45 avant l'entrée en vigueur de la disposition doivent introduire une demande d'exonération. Il est prévu qu'à cette demande soit joint «tout document probant»

Guy VAN POUCKE
Président "Fondation Armée Secrète"
Colonel (Hre) Breveté d'Etat-Major